

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°8

SEANCE DU 3 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du vingt-trois février, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCERY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Jean-Marie VERWAERDE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Michèle DRION, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Françoise LOUVEAU est désignée secrétaire de séance.

OBJET : RENOUELEMENT DU CONTRAT « SÉJOURS ENFANTS » AVEC LA C.A.F – ANNEE 2026

La convention « Séjours » conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales constitue un levier essentiel pour une commune souhaitant développer une politique éducative et sociale en faveur des enfants, des jeunes et de leurs familles. Elle permet de faciliter l'accès aux séjours éducatifs et de loisirs, notamment pour les familles aux revenus modestes, en réduisant le coût financier restant à leur charge.

Ce partenariat s'inscrit pleinement dans les objectifs de cohésion sociale, d'égalité des chances et de soutien à la parentalité portés par la commune. Les séjours proposés favorisent l'autonomie des enfants et des jeunes, la socialisation, la découverte de nouveaux environnements ainsi que le développement personnel.

La convention permet également à la commune de bénéficier d'un accompagnement financier de la CAF, contribuant à la pérennité et à la qualité des actions mises en œuvre, tout en sécurisant le cadre réglementaire et partenarial des dispositifs proposés.

Enfin, le renouvellement de cette convention traduit la volonté de la commune de poursuivre un engagement structurant en matière d'actions éducatives et sociales, en cohérence avec les orientations nationales et locales de la CAF et les besoins identifiés sur le territoire.

La convention « séjour enfants » de notre commune est établie pour 75 places plafonnées à 850 € 00.

A cet effet, le Maire demande au conseil municipal :

- d'accepter le renouvellement de la convention « Séjours Enfants » pour l'année 2026.

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Christian SPRIMONT